

Mamoudzou le 7 juillet 2015,

COMMUNIQUE

Visite du Délégué inter-régional La Réunion-Mayotte
auprès du Directeur général des Finances Publiques,

Le Délégué, actuellement en visite à la Réunion, était pendant 4 jours à la Direction des Finances publiques à Mayotte, du 29 juin au 2 juillet dernier. Sa venue fait suite aux multiples sollicitations des syndicats DGFIP et notamment de la section Solidaires FiP 976 associée à la délégation Solidaires Fip Océan Indien La Réunion-Mayotte sur des sujets graves rencontrés par les agents des Finances à Mayotte.

Une rencontre avec les organisations syndicales a permis d'exposer en détail les sujets et de répondre aux interrogations du Délégué.

Concernant l'intégration des agents "ex Conseil général", l'application du décret n'a permis la prise en compte de l'ancienneté des agents qui travaillaient pourtant déjà au service de l'État. Nous avons rappelé que la collectivité de Mayotte a été administrée par un Préfet représentant du gouvernement jusqu'en 2004 ?

A ce jour, la Direction et monsieur le Délégué reconnaissent que l'intégration n'a pas techniquement été réalisée dans de bonnes conditions. Par exemple les contractuels du Conseil Général paraissent avoir été mieux reclassés que les titulaires. Alors que le préfet avait pris un arrêté en 1995 pour mettre fin au corps des contractuels et obliger ces derniers à passer le concours pour devenir fonctionnaire.

Ce dossier devrait bénéficier d'une attention particulière suite à la visite du délégué, même si c'est un sujet concernant la Fonction Publique.

La section Solidaires FiP Mayotte attend une vraie réponse, et une vraie avancée sur ce dossier et notamment en terme de déroulement de carrière !

Les moyens d'exercice du service public à Mayotte ne sont pas en adéquation avec la réalité, les conditions matérielles et les effectifs ne permettent pas aux agents de remplir leur mission dans de bonnes conditions.

Les bâtiments alloués à la DRFIP sont anciens et sont devenus inadaptés. Peu de moyens ont été alloués pour améliorer les conditions de travail des agents mais également d'accueil des contribuables.

Depuis le mois de mai 2015 une foule de contribuables vient pour obtenir des feuilles de déclaration d'impôt ou des certificats d'imposition. Les travaux qui auraient dû être réalisés en 2013 ont à peine été commencés en 2015.

De telles conditions d'accueil ne sont pas dignes de notre administration!

Outre les travaux qui devraient être achevés pour septembre, l'analyse du délégué lors de notre rencontre a été de faire en sorte d'agir en amont avec les administrations demandant les justificatifs fiscaux. Cette situation ne fait que démontrer la mauvaise évaluation de la DGFIP quant aux moyens alloués à la DRFIP de Mayotte pour son fonctionnement qui reste à flux tendu.

La départementalisation, en ce qui concerne les Finances Publiques, se fait à effectif constant. En 2014, alors que le droit commun s'imposait à Mayotte en matière fiscale, les effectifs sont restés inchangés sous prétexte que Mayotte ne peut bénéficier de création d'emploi au détriment de la métropole. Pourtant, la définition des effectifs nécessaires au bon fonctionnement de la DRFIP de Mayotte a, de toute évidence, été sous évaluée au moment de sa création. La montée en charge des services à effectif constant abouti à une surcharge de travail qui ne permet pas de répondre au public selon les engagements de l'État.

En guise de conclusion les représentants de Solidaires FiP 976 ont expliqué pourquoi les agents sont inquiets, pourquoi certains ont doré et déjà quitté le territoire. Au-delà des sujets précédents, la dégradation des conditions de séjour, avec l'abrogation du décret de 1996, et l'insécurité grandissante réduisent l'attractivité de Mayotte comme destination de mutation pour les agents des finances, comme pour les autres administrations.

Nous avons mis en évidence que le changement des conditions de séjour ne se fait pas de façon transparente et uniforme selon des administrations ainsi que la situation des agents, déjà en poste avant 2014, qui constatent la dégradation des conditions de leur séjour par la remise en cause du texte régissant pourtant leur affectation à Mayotte.

Des dizaines de cambriolages et/ou d'agressions violentes ont été subies et signalées par les agents des finances et pour l'instant aucune vraie mesure n'a été prise pour la protection des agents, sous prétexte qu'il y a des cambriolages et des agressions également en métropole et qu'il n'y a que peu de moyens disponibles.

Combien de temps les agents vont-ils supporter une telle situation ? Comment est-ce que les postes vacants vont-ils continuer à être pourvu dans un tel contexte ? Combien de temps les nouveaux affectés vont-ils rester en poste à Mayotte dans de telles conditions ?

Mayotte est un département comme les autres ? Les moyens à déployer doivent être suffisant pour que l'exercice des missions se fasse dans des conditions comparables à la métropole !

Solidaires FiP 976 souhaite que cette visite du Délégué inter régional auprès du Directeur Général des finances publiques entraîne une réelle prise de conscience au niveau le plus haut de la DGFIP sur des conditions de travail qui auraient été jugées inacceptables depuis longtemps si elles avaient cours en métropole.

Pour le Bureau de la Section MAYOTTE (976)
Les co-secrétaires
Djanfar MOHAMED SAID et Philippe CHAULIAGUET
Tel: 06.39.69.50.70 et 06.39.21.68.46
<http://solidairesfinancespubliques.fr/>